

Quelle reconnaissance pour l'agriculture biologique :

le système participatif de garantie ou la certification par tiers ?

L'agriculture biologique, en plein essor dans de nombreux pays du monde, demeure encore confidentielle en Nouvelle-Calédonie. La mise en place d'une démarche qualité, validée par une labellisation, constitue un levier pour encourager les agriculteurs à choisir ce type de production.



L'aposition d'une norme de qualité, attendue par des consommateurs de plus en plus informés, représente un atout pour les producteurs qui valorisent à la fois leurs pratiques et leurs produits. La NOAB¹ (voir encadré) a été conçue en ce sens : promouvoir l'image de l'agriculture biologique et être le guide de référence.

RAPPELS

L'agriculture biologique est définie comme « un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et sciences au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués. » (Assemblée générale de l'IFOAM² - 2008).

Pour garantir et légitimer ce mode de production, l'obtention d'un label de qualité

est fortement recommandé. Les agriculteurs calédoniens ont le choix entre :

- **le système participatif de garantie (SPG)**, défini par l'IFOAM comme un système d'assurance qualité orienté localement. Ces systèmes sont très utilisés au Brésil, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays européens.
- **la certification par tiers** : la conformité est vérifiée par un organisme certificateur indépendant. Ce modèle est dominant en Europe, aux États-Unis ou en Australie.

En Nouvelle-Calédonie, ces deux types de labellisation se basent sur la NOAB. Quel que soit le mode de reconnaissance choisi (SPG ou tiers), il faut adhérer à l'association Bio Calédonie qui gère, en fin de chaîne, l'attribution du numéro de certificat Bio Pasifika.

LE SYSTEME PARTICIPATIF DE GARANTIE

➤ Les principes :

- évaluer sur la base d'une participation active des acteurs ;
- construire une relation de confiance et

d'échange de connaissances ;

- faire réaliser l'inspection par des pairs.

C'est Bio Calédonie qui anime le SPG et organise la procédure d'attribution du label Bio Pasifika. Cette labellisation peut se faire sur quatre types de production : végétale, animale, apiculture et produits dérivés, transformation.

À ce jour, 96 producteurs ont été certifiés.

Inspection lors d'une certification SPG



► Les étapes de la procédure SPG :

1 Le producteur contacte l'association Bio Calédonia.

2 L'animateur Bio Calédonia effectue une visite pour examiner la requête, expliquer la procédure et déposer le dossier à remplir.

3 Le producteur remplit le plan de gestion et réunit les documents à fournir.

4 Le groupe local examine la demande et programme une inspection. Un binôme d'inspecteurs (producteur/consommateur) compétents - ils ont reçu une formation théorique et suivi une première inspection en tant qu'observateurs - et impartiaux (pas de lien familial ou commercial avec le producteur visité) est nommé.

5 Le binôme effectue une inspection sur site et élabore un rapport présenté devant le groupe local, en présence du producteur.

6 Une décision de groupe ainsi qu'un plan d'actions correctives sont formalisés.

7 Si aucune non-conformité n'est relevée, le dossier est envoyé au Comité territorial de labellisation. S'il y a des actions correctives, le producteur doit les mettre en œuvre avant de redemander une inspection.

8 Lorsque les actions correctives ont été mises en place, le Comité territorial octroie la labellisation, le logo Bio Pasifika peut être utilisé par le producteur. C'est le signe de qualité qui correspond à l'agriculture biologique dans le Pacifique.



LA CERTIFICATION PAR TIERS

► Les principes

■ déléguer la certification à un organisme extérieur, accrédité par les autorités pour ses critères d'indépendance, de compétence et d'impartialité ;

■ l'auditeur s'assure que le cahier des charges de la norme choisie est respecté.

La POETCom³ a donné un agrément à Écocert pour intervenir en tant que certificateur sur la base de la NOAB. Cependant, « l'étude de faisabilité sur l'organisation à mettre en place vient tout juste d'être finalisée, quelques points doivent être encore clarifiés (interprétation de certains critères du référentiel, gouvernance) ; les premières certifications ne peuvent s'envisager à très court terme » précise Vincent Talbot, auditeur Écocert.

► Les étapes de la procédure de certification par tiers

1 Le producteur adresse sa demande à Écocert qui l'étudie.

2 Le contrat est formalisé à réception du devis et du formulaire d'engagement signés.

3 L'auditeur procède à une évaluation initiale documentaire, suivie d'une visite sur site (au minimum une demi-journée)

4 Un rapport est rédigé comprenant les constats d'audit et les actions correctives en cas d'écart. Le dossier passe ensuite devant un expert décisionnaire, différent de l'auditeur, pour la prise de décision :
- si elle est positive les documents de certification sont transmis ;
- si elle est négative, le rapport d'audit précise les raisons du refus et les évaluations supplémentaires à effectuer.

5 Le processus de certification se renouvelle chaque année.

6 Le label Bio Pasifika (et éventuellement le logo Écocert) peuvent être utilisés par le producteur.

La certification par tiers, sur d'autres référentiels est en cours de discussion au sein d'Écocert. Une autre piste envisagée est de faire reconnaître une équivalence entre la NOAB et le label européen, ce qui permettrait de délivrer une double certification. À suivre donc...

Ces deux reconnaissances de qualité répondent à des approches différentes. L'une, associative et participative, est en pleine réforme pour répondre aux nouvelles exigences de la filière. La seconde, gérée par un organisme privé et indépendant, doit régler encore quelques points techniques pour être mise en place. Elles doivent pouvoir coexister et servir la cause de l'agriculture biologique, un mode de production durable, source d'emplois, participant à la création de valeur ajoutée, respectueux de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal. Un engagement pour les générations futures !

¹ NOAB : Norme océanienne d'agriculture biologique

² IFOAM : Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique

³ POETCom : Communauté océanienne pour l'agriculture biologique et le commerce équitable

► QU'EST-CE QUE LA NOAB ?

Élaborée en 2008 par la Communauté du Pacifique Sud, la NOAB est utilisée par vingt-deux pays et territoires océaniques, dont la Nouvelle-Calédonie.

C'est la POETCom³ qui coordonne cette norme. Elle a édité une dizaine de guides d'interprétation de la norme pour en faciliter sa lecture.

Ce référentiel est fondé sur des principes reconnus internationalement en matière d'agriculture biologique, tout en respectant la spécificité des cultures, des traditions et des contextes des différents peuples, écosystèmes et ressources naturelles qui caractérisent l'Océanie. Cette norme est reconnue par l'IFOAM.

Il fera l'objet d'un audit en 2019 pour faire évoluer ses critères et prendre en compte les mutations du secteur.

Pour en savoir +

Association Bio Calédonia
Tél. : 23 12 83
direction@biocalédonia.nc
www.labelbiopasifika.nc

Écocert - Vincent Talbot
Tél : 79 38 39
vincent.talbot_ext@ecocert.com
www.ecocert.com

www.organicpasifika.com
www.spc.int
www.inao.gouv.fr
www.agencebio.org



Questions à Éric Ducout,

ÉLÈVEUR DE POULES PONDEUSES, FERME OUA NONDA À BOULOUPARIS.
ŒUFS LABELLISÉS BIO PASIFIKA DEPUIS AOÛT 2018

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans la certification SPG ?

J'avais fait le choix d'une agriculture raisonnée dès mon installation en tant qu'éleveur. La maladie de mon épouse m'a amené à repenser mon mode de consommation et mon alimentation, et l'entrée dans la filière biologique s'est imposée. J'ai étudié tout d'abord le label européen pour me familiariser aux exigences d'une norme. Je me suis ensuite rapproché du responsable Bio Calédonia de La Foa et j'ai débuté mon processus de labellisation sur la base de la NOAB, en octobre 2017. J'ai obtenu le label Bio Pasifika en août 2018.

Que retenir-vous de cette démarche ?

C'est un vrai choix personnel de contrôle de mon mode d'exploitation qui répond, en plus, à une demande forte des consommateurs. C'est une démarche très participative. Les échanges, notamment lors de l'inspection, ont été très intéressants. Mon objectif, à terme, est de faire labellisée toute la ferme.



TROUVEZ CE QUE VOUS CHERCHEZ !

NOUVELLE
ADRESSE
4, rue Fulton
Ducos
À partir
du 2 mai

STOCKAGE



600x420x145



585x365x340



Bac à légumes / fruits
1200x1000x760



600x400x244



595x395x300



680x510x395



Palette plastique
80x120 / 100x120 / 120x120



Fût plastique
avec cerclage
métallique
60L, 100L,
200L



Seau plastique
1L, 3L, 5L, 10L, 20L

PROTECTION INDIVIDUELLE



Chaussure
et botte
de sécurité



PLUS DE 50 RÉFÉRENCES DE CAGEOTS À VOIR EN MAGASIN.

22, rue Réaumur - Ducos - Tél. : 27 27 69 - axiome@axiome.nc - axiome
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et 13h à 17h, samedi de 8h à 11h

WWW.AXIOME.NC